



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Section de la communication interministérielle

Papeete, le 13 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Elections européennes en Polynésie française :
Vérifiez si vous êtes bien inscrit grâce à un télé-service dédié**



Pour pouvoir voter aux **élections européennes qui se dérouleront en Polynésie française le samedi 25 mai 2019**, vous avez encore la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au **31 mars 2019**.

Pour certaines situations particulières et sous conditions (électeur atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), un délai supplémentaire jusqu'au 15 mai 2019 est accordé.

Afin de simplifier leur démarche, le ministère de l'Intérieur a déployé un nouveau télé-service à l'attention de tous les électeurs. La téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier la commune et le bureau de vote d'inscription, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Ce téléservice est disponible à l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Lors de la vérification de votre situation électorale, il est impératif de renseigner les champs obligatoires que sont votre nom et tous les prénoms mentionnés sur votre acte de naissance . Si au terme de la recherche sur cette application, vous ne vous retrouvez pas sur une liste électorale, déposez une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site ou contactez rapidement votre commune d'inscription.

Pour les électeurs qui n'ont pas accès à Internet, un point numérique est disponible dans le hall du haut-commissariat pour accéder à ce nouveau télé-service. **Retrouvez toutes les informations et les démarches relatives aux élections européennes organisées en Polynésie française sur le site Internet du haut-commissariat.** <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Vos-demarches/ELECTIONS>